

Année académique 2023 - 2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 113 Prestations techniques et administration des traitements			
Code	PAIR1B13	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Christel LECOMTE (christel.lecomte@helha.be) Virginie BIDAULT (virginie.bidault@helha.be) Giuseppina BREMBATI (giuseppina.brembate@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Patricia MATOT (patricia.matot@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be) Martine WATELET (martine.watelet@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Carine SILVERT (carine.silvert@helha.be) Laurent COUTY (laurent.couty@helha.be) Erbiha MESSAOUDENE (erbiha.messaoudene@helha.be) Nicola VACCARELLO (nicola.vaccarello@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Delphine BINET (delphine.binet@helha.be) Christine DE MULLIER (christine.de.mullier@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Marine GAEREMYNCK (marine.gaeremynck@helha.be) Natacha LEPAGE (natacha.lepage@helha.be) Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Clémentine MOREST (clementine.morest@helha.be) Mieke NEERINCK (mieke.neerinck@helha.be) Vincent RAEPSAET (vincent.raepsaet@helha.be) Mathilde SAMAILLIE (mathilde.samaille@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Jérôme WAGON (jerome.wagon@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est prérequis aux UE 213 Prestations techniques et administration des traitements et UE 215 Aip enseignement clinique, stages.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

- 1.C6.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1
- 1.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B13A	Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements	90 h / 6 C
-----------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B13A	Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements	60
-----------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Prestations techniques: théorie et pratique et administration des traitements			
Code	15_PAIR1B13A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christel LECOMTE (christel.lecomte@helha.be) Virginie BIDAULT (virginie.bidault@helha.be) Giuseppina BREMBATI (giuseppina.brembati@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Patricia MATOT (patricia.matot@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be) Martine WATELET (martine.watelet@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement, UE 113, intitulée "Prestations techniques et administration des traitements", se compose d'une activité d'apprentissage. Dans celle-ci se trouve 2 parties composées des prestations techniques (théorie et pratique) et de l'administration des traitements.

Le cours de prestations techniques auprès d'un client adulte donne les fondements qui visent à éveiller l'étudiant aux valeurs soignantes du "prendre soin" et concerne la mise en œuvre des prestations techniques de soins infirmiers, en référence à la loi coordonnée relative à l'exercice des professions de la santé (mai 2015). Chapitre 4 : L'exercice de l'art infirmier, Art 45 §1er et art 46.

L'administration des traitements sous leurs différentes formes est une intervention reprise dans la liste des prestations techniques à réaliser sur prescription médicale (B2) ; l'infirmière a besoin de notions de pharmacologie pour assurer l'administration des médicaments prescrits de manière responsable.

Cette UE est pré requise aux UE 214, intitulée "Prestations techniques et administration des traitements" et à l'UE 215 intitulée "Mettre à jour le projet de soins chez un client"

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Pour permettre à l'étudiant de développer progressivement la compétence attendue de fin de formation, à savoir :

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

- 4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- 4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

L'activité d'apprentissage de l'UE 113 permettra d'acquérir les sous compétences suivantes en lien avec la compétence 6 intitulé "Mettre en œuvre le projet de soins" en bloc 1 :

- 1.C.6.1.1. Préparer les interventions de soins relevant du programme du bloc 1
- 1.C.6.2.1. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin

Les acquis d'apprentissage développés permettront de répondre à l'objectif continué d'intégration (OCI) de bloc 1, à savoir "Dans des situations fréquentes et courantes, l'étudiant sera capable de mettre en oeuvre des interventions qui aide un client adulte stable à prendre en charge les activités de la vie quotidienne ainsi que certains traitements médicaux dans un contexte organisé et sous supervision.

Objectifs de la partie des prestations techniques :

- identifier la catégorie de chaque prestation technique en référence à la liste des prestations techniques définie par le cadre légal de la profession
- collecter et trier les données essentielles pour chaque prestation
- utiliser et comprendre la terminologie médicale et infirmière
- énumérer le but, les indications, contre-indications, incidents, accidents et les recommandations de bonne pratique pour chaque prestation
- citer par ordre chronologique les différentes étapes de la prestation
- préparer le matériel pour chaque prestation
- réaliser la prestation technique
- respecter les principes d'hygiène, d'asepsie, de sécurité, de confort et de pudeur

A partir de différentes situations cliniques construites, l'étudiant sera capable de :

- justifier les modifications apportées aux modalités programmées d'un soin
- comprendre et appliquer les adaptations à apporter aux gestes par rapport à une procédure
- comprendre et appliquer les surveillances
- réaliser les transmissions écrites et orales en lien avec la prestation technique
- utiliser des échelles d'observation et d'évaluation en lien avec la prestation
- établir des liens avec les acquis d'apprentissage des autres unités d'enseignements

Objectifs pour la partie Administration des traitements

- mettre en œuvre, en référence à la partie B2 de la liste de prestations techniques de l'Art Infirmier belge, les traitements prescrits par le médecin en vue de l' « Administration des traitements » .
- définir des termes du lexique propre à la pharmacologie,
- décrire les critères d'une prescription médicale fiable,
- décrire les différentes formes de médicaments
- expliquer les possibilités d'erreurs médicamenteuses
- calculer des dosages de médicaments, des débits de perfusions
- citer les modalités d'administration des médicaments et leur surveillance thérapeutique,

A partir de différentes situations cliniques construites, l'étudiant sera capable de :

- réaliser les calculs nécessaires en vue de l'administration de traitements (calcul de dosage des traitements, calcul de débit des perfusions, ...)
- appliquer les surveillances des prestations réalisées,
- informer le client par rapport aux actes posés dans une situation courante
- établir des liens avec les acquis d'apprentissage des autres unités d'enseignements

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour la partie prestations techniques :

- Règles de base/identitovigilance
- Hygiène des mains
- Réfection du lit
- Soins d'hygiène de base
- Soins de confort / soins annexes
- Appareillages : présentation et surveillance des appareillages
- Paramètres vitaux : prise et compréhension

- Les positions et premier lever
- Les bas et les bandes anti-thrombose : théorie et placement
- L'administration du traitement per os : de la préparation à l'administration complète
- L'administration du repas
- La prise de la glycémie
- Les bandages
- L'oxygénothérapie et l'aérosolthérapie
- Les sondes vésicales : prélèvements
- Prélèvements de liquide dans une ampoule/flapule/dilution de poudre
- Les injections : sous-cutanées courtes/longues, héparine à bas poids moléculaire, intramusculaires
- Les soins aux intestions et stomies
- Les plaies et cicatrisation
- L'aménagement du chariot
- Les pansements : notion générale et ouverture du set
- Les pansements : réfection du pansement

Pour la partie adminstration des traitements :

- Lecture d'énoncé
- Les pourcentages
- Les dosages

Démarches d'apprentissage

- Exposés magistraux
- PowerPoint
- Travaux de groupe
- Exercices de calculs
- Cas concrets
- Prestations exercées sur mannequin ou sur une autre personne
- Analyse de situations cliniques fictives, des photos, des notices médicamenteuses, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la demande de l'étudiant :

Possibilités d'ateliers de remédiation - d'accès aux salles de technique selon procédure

Entretien individuel avec un enseignant sur inscription

Sources et références

cf. bibliographie reprise dans les supports de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Supports de cours en ligne sur ConnectED : Fiches techniques, notices, ...
- PowerPoint® des cours en ligne sur ConnectED
- Applications :
 - Exercices de lecture de notices et utilisation du répertoire commenté des médicaments (Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique - CBIP)
 - Exercices de découverte des différentes formes et textures des médicaments

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de l'unité d'enseignement est la note de l'activité d'apprentissage.

Cette UE est en lien direct avec les fondements de notre discipline professionnelle. L'étudiant est tenu de présenter un niveau de maîtrise minimale pour les différentes parties (Administration des traitements et de prestations techniques) de l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe + Exp	100	Exe + Exp	100

Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Pour que l'UE soit validée :

- la partie d'administration des traitements doit être validée sinon l'étudiant obtient la cotation de 7/20 à l'UE. Si la partie est validée, l'étudiant obtiendra la cotation de la partie de prestations techniques.
- la partie prestations techniques doit être validée. Cette dernière comporte un examen écrit (théorie) et un examen pratique.

L'examen écrit (théorie) porte sur l'ensemble des thématiques abordés aux différentes leçons de prestations techniques. Il compte pour 25% de la partie prestations techniques.

L'examen pratique consiste en la démonstration de la gestuelle sur base de 3 techniques de soins (connues des étudiants quelques jours avant l'examen) à travers une grille critériée et structurée selon les éléments essentiels de maîtrise attendue. Cet examen compte pour 75 % de la partie prestations techniques.

Si l'étudiant obtient une cotation inférieure à 8/20 à l'examen écrit ou à l'examen pratique alors la cotation la plus basse (inférieure à 8/20) sera attribuée à la partie prestations techniques et donc à l'ensemble de l'UE.

Sinon le calcul de la partie de prestations techniques est réalisé sur la base d'une moyenne pondérée entre l'examen écrit (25%) et l'examen pratique (75%), qui sera la cotation finale de l'UE.

Au Q3 : examen écrit (25%) et examen pratique (75%).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 1 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).